

Dossier de presse

Fost Plus 2020



Ensemble trions bien, recyclons mieux

Fostplus 

Sommaire

Fost Plus, le moteur de l'économie circulaire de l'emballage en Belgique	3
Fost Plus en quelques mots	3
Économie circulaire (de l'emballage)	4
Moteur d'un écosystème belge unique en son genre	4
La meilleure garantie pour une perte minimale tout au long de la chaîne circulaire	5
Cadre juridique	5
Formule fructueuse	5
L'économie circulaire : une vision durable pour l'avenir	5
1. Collecte sélective	6
2. Centres de tri de haute technologie	7
3. Recyclage sur le territoire belge	7
Données de contact	9



Fost Plus, le moteur de l'économie circulaire de l'emballage en Belgique

Les emballages jouent un rôle important dans la conservation et protection des produits (alimentaires). Ils préviennent les gaspillages et pertes de produits. Ceux-ci sont indispensables dans notre société. Toutefois, grâce à un système bien développé de collecte sélective, de tri et de recyclage, nous pouvons faire en sorte que l'impact des emballages ménagers sur notre environnement soit réduit au minimum.

Fost Plus en quelques mots

Fost Plus organise et finance la collecte sélective, le tri et le recyclage des déchets d'emballages ménagers en Belgique. Fost Plus a été créé en 1994 sous l'impulsion des entreprises. Aujourd'hui, Fost Plus se trouve au cœur d'un écosystème multi-acteurs composé de l'industrie, d'autorités publiques, de partenaires privés et publics ainsi que de citoyens. Grâce à cette approche en chaîne, Fost Plus donne une substance concrète à l'économie circulaire de l'emballage.

Fost Plus a pour mission d'offrir une solution de recyclage pour chaque emballage ménager sur le marché belge. À cette fin, nous avons mis en place des processus efficaces. Ils incitent les entreprises à faire des choix durables en matière d'emballage et garantissent que davantage de déchets d'emballage soient recyclés de manière qualitative et rentable. Ce faisant, nous optons résolument pour une capacité de traitement belge ou européenne.

Fost Plus organise et finance concrètement les collectes suivantes :

- La collecte en porte-à-porte des PMC via le sac bleu.
- La collecte du verre via les bulles à verre ou le porte-à-porte.
- La collecte en porte-à-porte du papier et du carton.

Économie circulaire (de l'emballage)

Le modèle de consommation linéaire « fabriquer-utiliser-jeter » sur lequel la société moderne s'appuie depuis longtemps n'est pas une solution durable pour l'avenir. Aujourd'hui, nous évoluons clairement vers un modèle circulaire, où les matériaux sont préservés dans la chaîne en tant que matières premières secondaires. L'économie circulaire entend garder précieusement tout ce qui a de la valeur. L'usage de matériaux vierges ou de nouvelles matières premières primaires est ainsi limité autant que possible. En d'autres termes, lorsque les emballages sont nécessaires et utiles, il est important d'en collecter le plus possible en vue d'un recyclage. De cette façon, la valeur des matériaux n'est pas perdue¹. En outre, dans la plupart des cas, la consommation d'énergie pour le recyclage est sensiblement moindre que pour la production de nouveaux matériaux. Par exemple, la production de r-PET émet 40 % de CO₂ en moins que la production de PET à partir de nouvelles matières premières.

Moteur d'un écosystème belge unique en son genre

Fost Plus est l'élément moteur d'un écosystème belge unique en son genre. Les partenaires publics et privés travaillent en étroite collaboration pour créer une économie circulaire (de l'emballage) ainsi qu'une société durable. Ensemble, ils font de la Belgique un précurseur dans le domaine du recyclage des emballages et mettent en place des projets innovants afin de maintenir dans le futur ce rôle de pionnier en Europe.

La gestion des emballages a résolument évolué vers une gestion durable des matériaux. Plusieurs parties sont impliquées dans ce processus : communes, intercommunales, régions et pouvoirs publics, opérateurs de déchets, centres de tri, entreprises de recyclage, producteurs et distributeurs de produits emballés, fédérations, producteurs de matières premières et, bien sûr, les citoyens. En tant qu'élément central de l'écosystème, Fost Plus veille à ce que tout le monde puisse travailler ensemble de manière optimale et à ce que les matériaux collectés soient recyclés de la manière la plus qualitative possible.

¹ Pour plus d'informations sur la transition vers une économie circulaire : www.ellenmacarthurfoundation.org/circular-economy/what-is-the-circular-economy.



Patrick Laevers, Laurence Havrenne, Steven Boussemaere & Mik Van Gaever

La meilleure garantie pour une perte minimale tout au long de la chaîne circulaire

Cadre juridique

Les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché européen sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de l'emballage. En Belgique, elles peuvent sous-traiter la **Responsabilité élargie des producteurs** à Fost Plus. Pour ce faire, les sociétés versent à Fost Plus un montant calculé en fonction de la quantité et du type de matériau : le **Point Vert**. Chaque matériau a son propre tarif « Point vert ». Il comprend les coûts et revenus réels liés à la collecte sélective, au tri et au recyclage de ce matériau. En d'autres termes, le tarif Point Vert reflète le déficit dans la chaîne circulaire. Les emballages les plus difficiles à recycler paient le tarif le plus élevé. Grâce à ce principe d'éco-modulation, Fost Plus encourage les entreprises à choisir des emballages conformes aux scénarios de tri et de recyclage actuels.

En tant qu'institution publique, la **Commission interrégionale de l'Emballage (CIE)**² supervise un accord de coopération interrégional qui coordonne la politique des emballages au niveau belge. De cette manière, la CIE garantit **une politique belge uniforme avec un message de tri uniforme pour les déchets d'emballages ménagers**.

Le budget de Fost Plus s'élevait à **185 millions d'euros** en 2019.



Formule fructueuse

En 2019, Fost Plus a pris en charge la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers pour pas moins de **11,4 millions de Belges dans 581 communes**. Fost Plus collecte en moyenne **29 kg de verre, 15 kg de PMC et 17 kg de carton** par habitant et par an³.

En 2019, Fost Plus a recyclé un total de 727 000 tonnes d'emballages, ce qui représente 92,5 % de la quantité totale de déchets d'emballages ménagers que ses 4 727 membres ont mis sur le marché. La collecte et le recyclage de ces emballages ménagers coûtent un montant net de 10,84 euros par habitant et par an.

L'économie circulaire : une vision durable pour l'avenir

Ces dernières années, l'Europe a fixé **des objectifs de recyclage européens** de plus en plus stricts. Les objectifs européens du *Circular Economy Package* stipulent que 50 % de tous les emballages ménagers en plastique doivent être recyclés d'ici à 2025. Pour 2030, ce chiffre devrait passer à 55 %. Leader en la matière, la Belgique veut recycler 50 % dès 2020, 65 % en 2023 et 70 % d'ici à 2030. Des systèmes efficaces sont nécessaires afin d'atteindre ces objectifs ambitieux et assurer la transition vers une économie circulaire pour les emballages ménagers.

2 Pour plus d'informations sur l'obligation de reprise des déchets d'emballages : www.ivcie.be/fr/verplichtingen/obligation-de-reprise/ (Commission interrégionale de l'Emballage).

3 Rapport annuel Fost Plus 2019.

4 Pour plus d'informations sur Paquet sur l'économie circulaire : https://ec.europa.eu/commission/priorities/jobs-growth-and-investment/towards-circular-economy_fr (Parlement européen).



1. Collecte sélective

Une économie circulaire de l'emballage commence par une collecte sélective efficace à la source. La **collecte en porte-à-porte** facilite le tri aux citoyens et, depuis son introduction, garantit un maximum de résultats.

La **vaste collecte d'emballages ménagers en plastique à l'aide du Nouveau Sac Bleu** (entièrement déployé en 2021) est un fer de lance important pour la mise en place de l'économie circulaire de l'emballage en Belgique. Fost Plus collectera ainsi jusqu'à 23 kilogrammes de PMC par habitant et par an, soit une augmentation de 8 kilogrammes (+50 %) par rapport à 2019.

En même temps, Fost Plus renforce sa présence **hors domicile** : en déplacement, au travail, à l'école, lors d'événements, au club de sport, etc. Nous trions généralement bien à la maison, mais en dehors, c'est moins évident. Le plus grand potentiel réside dans les PMC consommés dans les entreprises, soit quelque 25 000 tonnes par an. Nous travaillons en étroite collaboration avec les opérateurs de déchets et les organisations industrielles afin de sensibiliser chaque entreprise, de la PME à la grande entreprise, à son obligation de tri et afin de l'orienter vers la bonne voie. Ainsi, Fost Plus veille à ce que – comme à la maison – chaque emballage soit récupéré dans le but d'être recyclé. En retirant davantage d'emballages des ordures ménagères, les pourcentages de recyclage augmentent et les matériaux collectés reçoivent réellement une seconde vie.



Bien sûr, cela ne s'arrête pas là. Nous visons également une collecte maximale dans d'autres environnements et en déplacement. Ce n'est qu'en sensibilisant les citoyens à la valeur des matériaux que le changement peut être matérialisé.



Un petit pourcentage d'emballages ne trouve malheureusement pas le chemin d'une poubelle et finit dans la rue sous forme de déchets sauvages. Avec Fost Plus, l'industrie prend ses responsabilités à ce sujet. En partenariat avec Fevia et Comeos, des accords de coopération ont été conclus avec les trois régions dans le domaine de la **lutte contre les déchets sauvages**. Fost Plus dégage une somme annuelle de 16,7 millions d'euros à cet effet. Il s'agit de ressources spécifiquement libérées par l'industrie pour lutter contre les déchets sauvages. Les plans sont mis en pratique par les cellules 'déchets sauvages' régionales : Mooimakers en Flandre, BeWaPP en Wallonie et le partenariat avec Bruxelles-Propreté et Bruxelles Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale.



2. Centres de tri de haute technologie

Une fois les emballages collectés, il incombe à Fost Plus de fournir une solution de recyclage durable pour chaque emballage. Cela signifie que nous cherchons des moyens de recycler chacun des matériaux collectés d'une manière aussi optimale que possible.

Cela commence par le **tri qualitatif** en mono-flux, par matériau. Grâce à la vaste collecte de PMC, 85 000 tonnes supplémentaires de matériaux triés sont mises sur le marché chaque année. La technologie et la capacité des centres de tri existants n'étaient plus suffisantes. Des investissements ont donc été réalisés dans cinq nouveaux centres de tri, qui seront pleinement opérationnels en 2021.

Lorsque les nouveaux centres de tri seront en activité, Fost Plus pourra proposer 14 fractions parfaitement triées, qui seront également disponibles en grandes quantités suffisantes. Cela rend le développement de la chaîne de recyclage de ces matériaux économiquement réalisable.

3. Recyclage sur le territoire belge

Les contrats pour trois nouveaux centres de recyclage attribués en décembre 2020 constituent la clé de voûte de la chaîne circulaire.

Fost Plus s'est toujours efforcé de **recycler les emballages collectés le plus près possible du domicile**. Cela réduit l'impact environnemental du transport, crée des emplois de proximité et facilite le contrôle d'un recyclage efficace. Il s'agit d'une vision durable non seulement d'un point de vue écologique, mais aussi d'un point de vue économique. Aujourd'hui, tous les matériaux que Fost Plus collecte et commercialise elle-même sont recyclés en matières premières secondaires en Europe. Environ **75 % sont transformés en Belgique même**. Ce chiffre devrait encore augmenter grâce à la construction sur le sol belge de trois nouveaux centres de recyclage pour les déchets d'emballages en plastique.



Ces centres recyclent quatre nouvelles fractions du Nouveau Sac Bleu : les bouteilles en PET, les films en PE ainsi que les polyoléfinés mélangés et d'autres films. Il s'agit pour les différents cas de contrats à long terme de 9 ans.

Les films PE post-consommation tels que l'emballage autour d'un multipack sont recyclés en nouveaux films PE dans un tout nouveau centre de recyclage à Beringen. L'ampleur de ce recyclage de film-en-film de la fraction PE est **unique en Europe**. Il s'agit d'une toute nouvelle chaîne débutant de zéro. Fost Plus peut garantir un approvisionnement constant de matériau trié de haute qualité pendant toute la durée du contrat grâce à cette collaboration avec ces centres de tri de haute technologie.

Partenaires : Bionerga x ECO-oh!

Lieu : Beringen

Capacité : tot 42.000 tonnes par an

La nouvelle usine de recyclage du PET à Couillet, près de Charleroi, recycle les bouteilles en PET collectées en Belgique et les transforme en **r-PET pour le marché belge**. Ce contrat a été remporté par un consortium de Suez et d'Alma. Les bouteilles de Sources Alma sur le marché belge seront donc constituées de r-PET belge.

Partenaires : Suez x Alma

Lieu : Couillet

Capacité : 40.000 tonnes par an

Le recyclage des polyoléfinés mélangés et d'autres films est le **dernier maillon de la chaîne circulaire**. Pour effectuer un tri maximal en mono-flux, vous avez besoin d'une fraction résiduelle qui collecte les matériaux ne répondant pas aux exigences de qualité élevées. En développant une chaîne de recyclage également pour ce produit et en transformant cette fraction en granulés pour des applications industrielles, entre autres, nous bouclons la boucle.

Partenaires : ECO-oh!

Lieu : Houthalen-Helchteren

Capacité : 35.000 tonnes par an

Les trois nouvelles usines de recyclage seront opérationnelles à partir de 2022.

Au total, cela représente une injection de quelque **700 millions d'euros dans l'économie circulaire locale** au cours des prochaines années, ce qui renforcera non seulement la position de leader européen de la Belgique, mais créera également des emplois dans notre pays.

Données de contact

Valerie Bruyninckx, PR & Corporate Communication Manager
valerie.bruyninckx@fostplus.be
+32 471 75 83 12